

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 19 décembre 2011 à 20h00.

PRÉSENTS : Marc Dubeau, maire
Bruno Guilbault, conseiller
Marie-Claude Bourbeau, conseillère
Mario Godbout, conseiller
Lawrence Cassista

ABSENTS : Lucie Racine, conseillère
Jena-François Labranche, conseiller

**Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.
Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.**

PUBLIC : 1

2011-12-576 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QU'il soit procédé à l'ouverture de la séance extraordinaire du Conseil municipal à 20 h. Monsieur le maire, Marc Dubeau, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance du 19 décembre 2011 avec l'ordre du jour tel qu'il a été publié le 9 décembre dernier et comme requis par l'article 956 du Code municipal».

2011-12-577 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion extraordinaire de 19 décembre 2011, séance portant uniquement sur l'adoption des prévisions budgétaires 2012, soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier ».

2011-12-578 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2012 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2012 – 2013 - 2014

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter le programme des immobilisations de la Municipalité en vertu de l'article 953.1 du Code municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité doit adopter également le budget de la corporation pour le prochain exercice financier en vertu des articles 954 et suivants du Code municipal;

En conséquence, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires 2012, ainsi que le programme triennal d'immobilisation, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2012, et qu'elles soient et sont adoptées telles que présentées;

QUE les activités financières présentent des revenus de l'ordre de 1 665 567 \$ et des dépenses équivalentes comme suit :

REVENUS

Description	Montants (\$)	(%)
Taxes foncières et tarification	1 173 005\$	70.3
Païement tenant lieu de taxes :		
• École	16 601\$	1.0
• Réserve de la Faune	81 085\$	4.7
Autres services rendus :		
• Location centre, etc.	20 700\$	1.5
• Autres revenus de source locale	239 800\$	14.4
Autres revenus :		
• Transfert inconditionnel	69 500\$	4.2
• Transfert conditionnel	64 876\$	3.9
Total des revenus	1 665 567\$	100.0

DÉPENSES

Description	Montants (\$)	(%)
Administration générale :		
• Conseil municipal	70 200\$	
• Gestion financière	199 670\$	
• Greffe	0\$	
• Évaluation	19 300\$	
• Autres	143 388\$	
• Sous-total	432 558\$	26.0
Sécurité publique :		
• Police	99 493\$	
• Incendie	74 640\$	
• Sécurité civile	7 700\$	
• Sous-total	181 833\$	10.9
Transport routier :		
• Voirie municipale	154 005\$	
• Déneigement des rues	183 580\$	
• Éclairage des rues	18 950\$	
• Circulation	1 500\$	
• Transport collectif	8 020\$	
• Sous-total	366 055\$	22.0
Hygiène du milieu :		
• Eau et distribution	57 545\$	
• Réseau d'égout	84 633\$	
• Matières résiduelles	145 370\$	
• Sous-total	287 548\$	17.3
Santé et bien-être (OMH)	2 000 \$	0.1
Aménagement et urbanisme	88 165\$	5.3

Loisirs et culture :		
• Aréna et patinoire	34 127\$	
• Piscine	14 310\$	
• Parc et terrain de jeux	43 630\$	
• Autres	20 675\$	
• Sous-total	112 742\$	6.7
Frais de financement :		
• Intérêts sur la dette	48 521\$	2.9
• Remboursement du capital	128 345\$	7.7
Dépenses en immobilisation	17 800\$	1.1
Total des dépenses	1 665 567\$	100.0

QUE le présent budget soit transmis au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire sur le formulaire prescrit à cet effet;

QUE soit adopté le programme triennal d'immobilisation suivant :

Interventions	2012	2013	2014	Total
Eau potable	112 000\$	590 000\$	460 000\$	1 162 000\$
Réfection	850 000\$	420 000\$	473 000\$	1 743 000\$
Total	962 000\$	1 010 000\$	933 000\$	2 905 000\$

QUE ces travaux d'infrastructures seront payés avec la subvention du MAMROT provenant du programme TECQ 2010-2014, soit pour un montant de 598 000\$;

QUE la contribution de base de la Municipalité pour ce programme est de 28\$ par habitant pour les 4 années du programme, cette somme représente un seuil de 154 000\$;

QUE LE SOLDE SERA FINANCÉ PAR RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS QUI DEVRONT ÊTRE SOUMIS À L'APPROBATION DES ÉLECTEURS ET DU MINISTRE EN TEMPS OPPORTUN ».

2011-12-579

ADOPTION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE 2012 AINSI QUE DU TAUX SUR LES IMMEUBLES NON RÉSIDENTIELS ET DE LA TAXE SUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES ENREGISTRÉES

ATTENDU QUE la Municipalité, suite à l'adoption des prévisions budgétaires 2012, doit procéder à l'imposition des différentes taxes foncières;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QU'une taxe foncière générale au montant de 0,6222 \$ du 100\$ d'évaluation doit et est imposée, et elle sera prélevée pour l'année fiscale 2012 sur tout immeuble imposable sur le territoire de la Municipalité de Saint-Joachim, sauf pour la catégorie d'immeubles non résidentiels, la taxe sera au montant de 1.5722\$ du 100\$ d'évaluation ainsi que de 0,6222\$ du 100\$ d'évaluation sur les exploitations agricoles enregistrées ».

2011-12-580

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 348-2011 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES (AUTRESQUE LA TAXE FONCIÈRE) AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'AQUEDUC, L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES ORDURES ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter par règlement le taux des taxes et de la tarification en vertu des articles 988 et suivants du Code municipal;

ATTENDU QU'un avis de motion a régulièrement été donné le 5 décembre dernier;

En conséquence, et pour tous ces motifs,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QU'un règlement portant le #348-2011 déterminant les taux de taxes, autres que la taxe foncière, ainsi que les tarifs de compensation pour l'aqueduc, l'enlèvement et la disposition des ordures, la collecte sélective ainsi que l'assainissement des eaux usées soit et est adopté tel que lu;

Que le règlement # 348-2011 fait partie de la présente résolution comme si au long reproduit. »

2011-12-581

ADOPTION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRIÉRÉS DE TAXES ET COMPTES DUS À LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun de fixer le taux d'intérêt sur les comptes de taxes et de tarification, ainsi que sur les autres créances de la Municipalité pour l'année 2012;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE la Municipalité de Saint-Joachim adopte un taux d'intérêt annuel de 15% et, qu'il soit chargé sur tous les arriérés de taxes de même que sur tous les comptes dus à la Municipalité, et ce, pour l'exercice 2012 ».

2011-12-582

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2011

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 19 décembre 2011 à 20h20 ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier